

Quennot Jean

Le 3.<sup>e</sup> des novembre 1701 a été administrée la benediction nuptiale  
 apres les trois bans publiés en cette Eglise et en celle d'Etiron, Notre Dame, et  
 de francelles célibataires, le tout au desir des coutumes de l'Eglise à François  
 Graveline fils âgé de 20 ans de Leonard Graveline et d'Isabelle Gajot de  
 la paroisse d'Etiron, et Catherine Quennot fille âgée d'environ trente ans  
 de son Jean Quennot et Jaqueline épouse de cette paroisse par moi plus  
 que sous signé du consentement desditsieur le Curé de Buire, on esteur  
 de la paroisse de la l'Isle Gajot et de François Graveline, et de vicar  
 Graveline son frere, de Jean Quennot frere, et de Simon Gajot oncle maternel  
 de lad. Catherine Quennot sousigné

François Graveline  
 marque d'Isabelle  
 Nicolas  
 Jaqueline  
 marque de Catherine  
 Quennot - marque de Jean  
 Quennot  
 marque de Simon  
 Gajot

Acte signé et l'Église en l'absence